

Le Soleil

Actualités, vendredi, 1 juin 2007, p. 5

Bulletin scolaire

Des chiffres pour tous

Morin, Annie

Le gouvernement minoritaire de Jean Charest réalise la promesse de Mario Dumont. Il y aura des pourcentages et même des moyennes de groupe sur les bulletins de tous les élèves du Québec, dans toutes les matières et pour toutes les compétences.

La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, a annoncé hier le retour en force des chiffres dès la prochaine rentrée scolaire, dans ce qu'il est convenu d'appeler un bulletin national. Car tous les élèves auront désormais droit au même bulletin, avec des notes exprimées en pourcentages et une référence à la moyenne du groupe.

Pas plus tard qu'avant les Fêtes, l'ex-ministre de l'Éducation Jean-Marc Fournier avait refilé aux conseils d'établissement, donc aux écoles, le soin de choisir entre les notes (chiffres) et les cotes (lettres). Mais il semble que ce n'était pas assez au goût du public et des libéraux, chauffés à bloc par l'arrivée massive de l'Action démocratique du Québec (ADQ) à l'Assemblée nationale.

"Le pouvoir existait. Le conseil d'établissement pouvait faire exactement ce qu'on livre ici aujourd'hui, mais, de toute évidence, les gens (...) choisissaient de ne pas le faire", a reconnu le premier ministre Jean Charest, qui accompagnait sa nouvelle ministre lors d'un point de presse tenu à l'école primaire Anne-Hébert, dans le quartier Montcalm.

Celui-ci s'est approprié la promesse d'un bulletin chiffré ainsi que sa concrétisation pour la simple et bonne raison qu'il en a fait mention dans son discours du Trône. "On a livré sur l'engagement qu'on avait pris."

Les changements ne s'arrêtent pas là. Toujours dans le but de favoriser une meilleure compréhension, les libellés de compétences seront simplifiés. Par exemple, "lire des textes variés" deviendra simplement "lire" pendant que "construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire" deviendra plutôt "prendre conscience de la diversité des sociétés".

Les compétences transversales ne se verront plus attribuer de valeur, qu'il s'agisse de cote ou de note, mais plutôt un commentaire général de l'enseignant sur l'attitude et la progression de l'élève.

Redoublement

Mme Courchesne a également confirmé la modification réglementaire qui permettra le redoublement après une année ou l'autre du primaire et non seulement à la fin d'un cycle d'études. Il s'agira toutefois d'une "mesure exceptionnelle", permise une seule fois pendant le primaire et convenue avec les parents et le personnel de l'école, a averti la ministre, qui se range ainsi aux demandes des enseignants.

Enfin, un avis "rapide" est demandé au Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Celui-ci a six mois pour se prononcer sur la pertinence d'évaluer les connaissances acquises par les élèves - ce qu'ils savent - en plus de leurs compétences - ce qu'ils en font. Les experts devront indiquer à la ministre comment ajuster le régime pédagogique et modifier le bulletin.

Toutes ces mesures permettront d'"augmenter l'adhésion des parents au renouveau pédagogique", estime Michelle Courchesne, qui se défend de mettre la hache dans la réforme.